



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral portant inscription  
au titre des monuments historiques  
d'un objet mobilier conservé à ZERMEZEELE (Nord)**

Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet du Nord,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II et notamment l'article R 622-32 portant inscription d'un objet mobilier au titre des monuments historiques ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 05 février 2024 portant délégation de signature à monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 29 juin 2023 ;

Considérant que la conservation de l'objet mobilier ci-après désigné présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant, conservé dans l'église Saint-Omer située dans la commune de Zermezele (Nord) et appartenant à la commune de Zermezele :

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf](https://linkedin.com/company/prefethdf)

### Calice

Propriétaire : commune

Auteur : orfèvre Merlen (jurande de Saint-Omer)

Datation : XVII<sup>e</sup> siècle

Matériaux : argent

Inscription : *DONNE PAR LE MQS DE BEUFFORT PR LUSGE DE SA CH DE ST LAQVE A ZERMEZELLE EN 1761*

Poinçons sous le pied : marque de la ville de Saint-Omer (« SOM »), millésime 86 pour l'année de jurande 1686, et poinçon onomastique de l'orfèvre.

Dimensions (cm) : H : 25,5; D coupe : 8,6 ; D pied : 13,4

Poids : 360 grammes



### Article 2

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et à l'affectataire.

### Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, pour le préfet de région et chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 09 avril 2014

Pour le préfet de région et par délégation,  
Le directeur régional des affaires culturelles  
Hilaire MULTON

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)